

**FCFDU Nepean, février 2020 : Motion pour une augmentation des cotisations visant à assurer que la FCFDU est en mesure de couvrir l'ensemble de ses frais, incluant ses cotisations à Graduate Women International (GWI).**

**Appuyée par : FCFDU Stratford**

Motion: Présentée par la FCFDU Nepean, pour que l'organe électeur de la FCFDU adopte une augmentation des cotisations de 5,00 \$ par personne pour couvrir l'ensemble de ses frais, incluant l'augmentation des cotisations par personne pour Graduate Women International (GWI).

**Raisonnement :**

1. En vertu de la constitution de la FCFDU, et ce, depuis 1919, chaque membre de la FCFDU est membre de Graduate Women International (GWI). (Statuts et règlements de la FCFDU, Membres, page 1, article 4)
2. Selon les statuts - chaque membre paie des cotisations individuelles à la FCFDU et à GWI. (Statuts et règlements, Cotisations : 13, 14 et 15, page 6)
3. Lors de l'assemblée générale de GWI qui s'est tenue à Cape Town, en Afrique du Sud (août 2016), l'organe électeur de GWI a adopté une motion visant à augmenter les cotisations à GWI de 10, 6 et 6 francs suisses (CHF) en augmentations annuelles. Les votes de l'assemblée générale sont contraignants. La FCFDU a voté en faveur de cette motion. (Statuts de GWI, article V et article X). Le procès-verbal de la proposition et le vote de GWI sont en pièces jointes.
4. Toutefois, le conseil d'administration de 2016-2019 de GWI a négocié une augmentation moins importante des cotisations, soit de 6 CHF par personne avec les fédérations et les associations nationales lors du Triennat GWI 2016-2019. Nous payons encore les cotisations par personne originales de 15,5 francs suisses à GWI.
5. Le Canada a réussi à négocier un tarif encore plus bas pour les membres canadiens par le biais d'un protocole d'entente (PE) obtenu le 18 juillet 2019 et qui sera en vigueur jusqu'en 2022. Les membres de la FCFDU présentes lors de l'AGA de la FCFDU à Winnipeg au mois d'août 2019 ont fortement appuyé ce protocole d'entente (PE). En pièce jointe. Voir également le procès-verbal de l'AGA 2019 de la FCFDU.
6. Les augmentations des cotisations par personne à GWI, tel que négocié ou en vigueur à la date du paiement sont une dépense continue en vertu des obligations constitutionnelles de la FCFDU.

**Documentation de référence concernant l'augmentation des cotisations proposée par la FCFDU Nepean, février 2020**

**Page 42 : Procès-verbal de la 32<sup>e</sup> assemblée générale triennale du 21 au 23 août 2016 à Cape Town**

Août 2016

## 29. Présentation de la résolution proposée concernant l'augmentation des cotisations.

La présidente de GWI, Catherine Bell, a donné une présentation PowerPoint pour expliquer le fonctionnement de GWI, une organisation basée sur les cotisations de ses membres. Sa présentation comprenait des statistiques sur les cotisations (1976-2017), l'historique des profits/pertes, des graphiques : les dépenses sur une période de 30 ans, les salaires et le programme comme un % des dépenses et les revenus en baisse des cotisations au cours des 20 dernières années.

Elle a également décrit trois étapes : visibilité, crédibilité et substance ainsi que les paiements en espèces et en nature, ainsi que le modèle d'opération, la stratégie et les réalisations de GWI et le travail bénévole réalisé par nos représentants aux Nations Unies. En se référant aux pages 58-60 du document, Catherine a décrit les cinq scénarios possibles pour GWI dans le futur :

1. Fermer l'organisation
2. Fusionner avec une organisation semblable
3. Un « atterrissage en douceur » (où le résultat serait l'équivalent d'une adresse de boîte postale)
4. Maintenir les gains et collecter des fonds
5. Poursuivre les activités comme une organisation forte, car il y a des filles partout dans le monde qui ont besoin d'aide. Elle a ensuite présenté les projections de résultats concernant les cotisations à 18 CHF (GWI fermera), 35 CHF (un service minimal, les cotisations devront être augmentées dans trois ans), et à 100 CHF (une organisation entièrement fonctionnelle offrant un service complet).

Pour illustrer le pouvoir d'achat et l'économie de GWI, Catherine a montré comment en 1976, 3,5 CHF pouvait acheter 14 paquets de poisson et de frites, tandis qu'en 2017, 35 CHF vous permettait seulement d'acheter 4,5 paquets de poisson et de frites.

**30. Discussions et débats sur les cotisations** : La vice-présidente Jennifer Strauss a remercié Catherine Bell pour sa présentation sur les cotisations et a expliqué qu'il y aurait désormais un caucus sur les cotisations plutôt qu'un débat. Les sujets suivants ont été discutés par les déléguées : le flux de trésorerie, les cotisations de Soroptomist (trois fois plus élevées que les cotisations de GWI), le loyer à Genève, le jumelage, la création de communautés d'intérêts spéciaux (comme le champ médical), les forums, les webinaires, l'épanouissement des jeunes, les membres professionnels, les arrêts-départs de 2013 à 2015, les fonds pour couvrir les frais actuels, l'argent provenant de Charriol, les fonds restreints, la recherche de solutions à court terme pour que l'impact soit mitigé alors que GWI se reconstruit.

Cynthia Burek (Royaume-Uni) a demandé s'il était possible de proposer un amendement (augmentation des cotisations). Mary Hall (Canada), conseillère de procédure de l'assemblée générale, a répondu que lorsqu'une motion est proposée, une personne peut proposer un amendement, tant que l'amendement soit dans la portée de la motion. Comme l'avis était de 35 CHF, pour que l'amendement soit dans la portée de la motion, il devrait être moins de 35 CHF. Jennifer Strauss a remercié toutes les personnes qui avaient participé au caucus.

## 31. Procès-verbal de la 32<sup>e</sup> assemblée générale triennale du 21 au 23 août 2016 à Cape Town

**Proposition 1) « 10-6-6 »** Présentée par la Fédération du Royaume-Uni, appuyée par la Norvège, l'Écosse, le Nigéria, le Panama, les États-Unis QUE la motion originale soit amendée en substituant « le taux des cotisations annuelles à GWI payable en 2017, 2018 et 2019 est augmenté de 10 CHF par personne en 2017, suivi de 6 CHF par personne en 2018 et en 2019 p. ex. 6 CHF par année pour les deux années suivantes et que les cotisations des membres soient calculées selon ce taux et le nombre de membres individuels, en utilisant le modèle de cotisations, conformément aux provisions du

Statut 29 » pour le point no 1 à la page 87.

**Proposition 2)** Présentée par la Fédération des Pays-Bas, appuyée par la Turquie QUE la motion originale soit amendée en substituant « le taux des cotisations annuelles à GWI payable en 2017, 2018 et 2019 est augmenté de 10 CHF par personne en 2017, suivi de 5 CHF par personne en 2018 et en 2019 p. ex. 5 CHF par année pour les deux années suivantes et que les cotisations des membres soient calculées selon ce taux et le nombre de membres individuels, en utilisant le modèle de cotisations, conformément aux provisions du Statut 29 » pour le point no 1 à la page 87.

**Proposition 3)** Présentée par la Fédération de l'Australie, appuyée par la Nouvelle-Zélande QUE la motion originale soit amendée en substituant « le taux des cotisations annuelles à GWI payable en 2017, 2018 et 2019 est augmenté de 10 CHF par personne en 2017, suivi de 10 CHF par personne en 2018 et en 2019 p. ex. 10 CHF par année pour les deux années suivantes et que les cotisations des membres soient calculées selon ce taux et le nombre de membres individuels, en utilisant le modèle de cotisations, conformément aux provisions du Statut 29 » pour le point no 1 à la page 87.

À ce moment, la présidente Jennifer Strauss a annoncé qu'il y avait la force du vote pour présenter la motion : 67 votes, 25 FAN dans la salle.

Les 2 motions pour amender l'amendement doivent être traitées en premier.

**Proposition 3) « 10-10-10 »** [Voir document : Une motion pour amender les cotisations]

Votes : en faveur 17; contre 50; abstentions 1 Motion pour amender l'amendement REJETÉE

**Proposition 2) « 10-5-5 »** [Voir document : Une motion pour amender les cotisations]

Votes : en faveur 13; contre 11; abstentions 3

Motion pour amender l'amendement REJETÉE

**Proposition 1) « 10-6-6 »** Présentée par la Fédération du Royaume-Uni, appuyée par la Norvège, l'Écosse, le Nigéria, le Panama, les États-Unis

### **Page 43 : Procès-verbal de la 32<sup>e</sup> assemblée générale triennale du 21 au 23 août 2016 à Cape Town**

Une motion pour amender la motion originale en substituant « le taux des cotisations annuelles à GWI payable en 2017, 2018 et 2019 est augmenté de 10 CHF par personne en 2017, suivi de 6 CHF par personne en 2018 et en 2019 p. ex. 6 CHF par année pour les deux années suivantes et que les cotisations des membres soient calculées selon ce taux et le nombre de membres individuels, en utilisant le modèle de cotisations, conformément aux provisions du Statut 29 » pour le point no 1 à la page 87 [Voir document 2016 08 22 Une motion pour amender les cotisations - Adoptée.

Votes : en faveur 40; contre 22; abstentions 4

Motion pour amender la motion originale ADOPTÉE

Présentée par la Fédération du Royaume-Uni et appuyée par l'Australie et l'Écosse pour accepter la motion originale telle qu'amendée. Votes : en faveur 53; contre 8; abstentions 4

Motion accepter la motion originale telle qu'amendée ADOPTÉE

**C:\Program Files (x86)\Microsoft Office\MEDIA\OFFICE14\Lines\BD10219\_.gif**  
**Statuts et règlements de la FCFDU**

### **Membres page 1**

Article 4 - Membre de Graduate Women International (GWI)

la FCFDU sera membre de GWI.

## **Cotisations page 6**

**13.** Chaque club doit payer des **cotisations individuelles** annuellement à la FCFDU, basées sur le nombre de cotisants.

**14.** Les cotisations individuelles annuelles doivent être établies par une motion spéciale adoptée lors d'une assemblée générale annuelle. Un avis écrit soulignant les changements proposés aux cotisations doit être envoyé à tous les clubs au moins cent vingt (120) jours civils avant l'assemblée générale annuelle. 1

**15.** Les cotisations doivent être payées au taux révisé au début de l'année fiscale de la FCFDU suivant l'année fiscale à laquelle le changement a été approuvé.

## **C:\Program Files (x86)\Microsoft Office\MEDIA\OFFICE14\Lines\BD10219\_.gif Statuts GWI**

**Article V L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (AG)** 1. L'autorité suprême de GWI est investie de tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale, qui aura l'autorité de prendre des décisions lors de réunions en personne et par voie électronique.

**Article X RESSOURCES FINANCIÈRES ET COTISATIONS** 1. Les ressources financières de GWI consisteront de cotisations, de subventions privées ou publiques, de dons et de toutes autres ressources qui ne sont pas interdites par les lois et les réglementations dans le pays où est situé le siège social. 2. Les fédérations et les associations nationales doivent payer des cotisations annuelles à GWI à un taux déterminé lors de l'assemblée générale triennale. Le montant des cotisations doit être revu à chaque assemblée générale triennale.

**Constitution GWI 2019 Page 11/13** 3. Les cotisations annuelles payables par les fédérations et les associations nationales doivent être fixées selon le nombre de membres par l'assemblée générale, selon les conseils du comité des finances. Le montant devant être payé par les cotisants des fédérations et associations nationales doit être calculé en utilisant une formule approuvée par l'assemblée générale et revue sur une base régulière. 4. Toute proposition qui affecte le taux des cotisations annuelles doit être envoyée aux fédérations et aux associations nationales quatre mois avant la réunion de l'assemblée générale triennale où se tiendra un vote sur la proposition.

[Voir ce courriel dans votre navigateur](#)

<https://gallery.mailchimp.com/8efb82640cb8bc1fd889b4668/images/4a2e68c5-da3e-43c5-9c8a-139c7b8eaf13.png>

Message de la Présidente

**19 juillet 2019**

Message de la Présidente

**Veillez faire parvenir ce message à tous les membres des clubs de la FCFDU.**

**Je suis heureuse de vous annoncer que le protocole d'entente (PE) développé par les équipes de négociation de la FCFDU et de GWI a été signé, avec des conditions favorables à la FCFDU et il est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2022.**

### **Contexte et remerciements**

L'équipe de négociations consistait de Joy Hurst, v-p internationale et présidente; Kathryn Wilkinson, présidente intérimaire et v-p de l'éducation; Dominique Racanelli, v-p des finances; Robin Jackson, directrice générale de la FCFDU et moi-même Grace Hollett, à titre de présidente nationale. Avec l'approbation du conseil d'administration, la FCFDU a entrepris des négociations afin d'adresser certaines préoccupations entre nos deux organisations, pour conclure des ententes sur des secteurs de collaboration spécifiques et pour négocier à nouveau la formule des cotisations et les conditions de paiements pour la FCFDU. La diligence raisonnable de tous a entraîné des résultats positifs et je tiens à remercier les équipes des deux parties qui ont agi dans un esprit de collaboration et de bonne foi. Je remercie également le conseil d'administration de la FCFDU, dont l'apport considérable nous a aidés à atteindre une conclusion satisfaisante, le personnel du bureau de la FCFDU pour leurs recherches, et vous, les membres du club qui avez fait preuve d'une patience admirable dans l'attente de nouvelles des négociations.

Le PE indique la volonté des deux parties à collaborer et à renforcer la coopération, à reconnaître les problèmes existants et à établir un plan pour les résoudre et, tout en restant assujettis à ses dispositions de résiliation, à être juridiquement lié par les dispositions de cette entente.

### **Les secteurs de collaboration comprennent:**

**Les relations avec les membres:** La FCFDU a proposé, et GWI a accepté, que nous collaborions sur le développement et l'essai d'une plateforme électronique pour les fédérations et les associations nationales (FAN) afin de créer des dialogues et des consultations dans le but d'échanger des idées, de discuter sur des pratiques populaires ou émergentes et pour accéder à des présentations provenant d'un bassin international d'experts sur des sujets divers. De plus, GWI constituera un comité avec des représentants de toutes les aires régionales de GWI afin de faciliter les discussions en cours et de favoriser la compréhension au sein des groupes régionaux sur des priorités et des enjeux régionaux d'intérêt commun.

**La défense mondiale des intérêts des femmes et des filles:** La FCFDU continuera à appuyer le programme de défense des intérêts pour l'éducation des femmes et des filles de GWI en partageant les recherches de la FCFDU sur des enjeux abordés par la FCFDU et soutiendra également les déclarations écrites préparées par GWI pour les présentations aux organismes des Nations Unies lorsqu'elles reflètent également les intérêts et les enjeux d'importance pour la FCFDU. GWI collaborera avec la FCFDU pour accroître notre présence en matière de défense des intérêts à l'échelle internationale auprès des agences des Nations Unies où GWI a une représentation sur place ou une relation de partenariat et qu'elles partagent les mêmes intérêts que la FCFDU.

**Projets :** Ensemble, nous étudierons les projets Bina Roy et déciderons lesquels pourraient être accrus, afin de prolonger leur période de financement d'un an.

**Communications et promotion :** Une entente a été conclue sur la promotion de publications et d'information en temps opportun.

**Membres :** GWI partagera son modèle de recrutement et sa base de connaissances avec la FCFDU.

**Gestion financière et partage d'information :** GWI a accepté de se soumettre à une transparence complète en fournissant leurs états financiers trimestriels dans un délai de 30 jours, en publiant leurs normes comptables, en fournissant leurs budgets annuels, des mises à jour en temps opportun sur leurs partenariats/alliances, et en permettant à l'assistant canadien au trésorier de GWI à parler ouvertement au conseil d'administration de la FCFDU sur les enjeux financiers de GWI. Nous accueillons cet engagement pour une plus grande reddition des comptes.

### **Réductions des cotisations de la FCFDU à GWI**

Avant le 16 juillet et la signature du PE, la FCFDU avait un solde impayé pour 2018 et 2019 relativement à l'augmentation de 6 CHR par membre.

Avec la signature du PE, GWI a convenu de recevoir les soldes impayés de nos cotisations non collectées sous deux formes, 1. Services en nature/travail collaboratif, et 2. Paiement financier. Les détails pour les années 2018 et 2019 sont les suivants, l'augmentation totale des cotisations de la FCFDU était de 48 564 CHF basée sur 8094 membres. GWI et la FCFDU ont conclu d'évaluer les services en nature de la FCFDU à 23 465 CHF. La FCFDU devait à GWI un paiement de 25 099 CHF. De ce montant, GWI a déjà reçu 13 306,50 CHF. Pour 2018, la FCFDU devait à GWI un paiement de 11 792 CHF. Une facture affichant un solde zéro sera envoyée à la FCFDU lorsque ce paiement sera effectué.

Pour l'année 2019, l'augmentation totale des cotisations de la FCFDU était de 45 546 CHF basée sur 7591 membres. Les services en nature de la FCFDU sont évalués à 22 014 CHF. La FCFDU doit à GWI un paiement de 23 532 CHF. Une facture affichant un solde zéro sera envoyée à la FCFDU lorsque ce paiement sera effectué, permettant ainsi à la FCFDU d'être en règle et d'avoir des privilèges de vote lors du triennat GWI de 2019.

Des ententes ont été conclues pour payer la différence entre le montant dû et le montant crédité pour les services en nature (c.-à.-d., le rabais) le 19 juillet. En suivant les deux points ci-dessus pour 2018 et 2019, ce montant représente 23 532 CHF + 11 792 CHF, pour un total de 35 324 CHF ou 49 454 \$ CA si le taux d'échange est de 1,4. Il est important de noter qu'en tant que membre de GWI, la FCFDU doit régler ses cotisations et cette dette doit être payée éventuellement. Les cotisations doivent être réglées tant et aussi longtemps que la FCFDU est membre de GWI. Cette occasion de paiement réduit est à l'avantage de la FCFDU. Sans réduction de paiement, le règlement du montant complet était problématique. Avec ce paiement, la FCFDU maintient ses privilèges de vote lors de la triennale de GWI, mais ceci n'était pas la raison du paiement de la dette.

Afin de résoudre entièrement le montant du solde impayé pour les années 2018 et 2019, le conseil d'administration a voté en faveur de l'utilisation « unique » d'approximativement 49 454 \$ CA provenant de notre réserve sans restrictions, subordonnée à la signature de GWI de l'entente sur le montant réduit.

Bien que l'utilisation de la réserve sans restrictions de la FCFDU pendant une période précaire n'est pas idéale, le conseil d'administration de la FCFDU reconnaît l'obligation financière de son adhésion à GWI. Le report d'un solde impayé pour une autre année ne serait pas une pratique d'affaires recommandée.

De plus, ce plan de paiement réduit se poursuit jusqu'à la fin des cycles de cotisations de 2022.

GWI a convenu de revoir son modèle de cotisation et sa structure de vote pour assurer un reflet approprié du nombre de membres de la FCFDU. Il est important de faire état de ces enjeux au moins 6 mois avant l'assemblée générale (AG) de GWI en 2022.

## Actions futures

Les activités de collaboration identifiées seront résumées par de la documentation et gérées avec une approche de gestion de projet avec des objectifs précis, des échéanciers et des responsabilités clairement formulées. Un accord sur la supervision, la modification du PE, la résolution de désaccords et d'événements menant à la résiliation de l'accord a été conclu.

## Quels points n'ont pas été résolus?

1. L'exigence constitutionnelle de l'adhésion de la FCFDU à GWI (FCFDU Article 4) et la définition des membres de GWI à des fins de calcul des cotisations (Articles II.1 et X.3 de la constitution de GWI) faisaient partie des discussions, mais les changements constitutionnels s'étendaient au-delà du mandat des comités de négociation et par conséquent, la relation constitutionnelle entre la FCFDU et GWI demeure inchangée. Ces enjeux constitutionnels doivent être résolus avant la fin de cette entente, soit le 31 décembre 2022.

## 2. Cotisations GWI pour 2020

Dominique Racanelli, dans son rôle de v-p des finances, a remercié toutes les personnes qui ont contribué aux paiements volontaires. Une copie mise à jour vous sera envoyée vous informant de ce qui suit :

*« La facture de janvier 2020 de GWI sera à nouveau fixée à 21,5 CHF par membre. Au printemps 2019, la FCFDU a collecté les cotisations des clubs au taux établi de 15,5 CHF, en raison du fait qu'à l'AGA de la FCFDU au mois de juin 2018, les membres de la FCFDU ont à nouveau rejeté l'augmentation des cotisations. Bien que le PE permettra à nouveau à la FCFDU d'avoir un rabais sur la facture de 2020, ce crédit ne sera pas suffisant pour couvrir la facture prévue. Nous ne connaissons pas le déficit, car il dépend du nombre de membres en date du 31 décembre 2019, mais il est estimé être d'approximativement de 23 535 CHF ou de 32 950 \$ CA à un taux d'échange de 1,4.*

*Si l'augmentation des cotisations de GWI proposée est acceptée par les membres lors de notre AGA du mois d'août, l'augmentation sera collectée pour répondre à la facture de 2021 de GWI, et non pour le paiement de 2020 ».*

Elle estime « qu'en moyenne plus de 300 heures ont été fournies par les membres individuels du comité de négociation et la directrice générale de la FCFDU pour la recherche, l'analyse et les recommandations écrites fournies à GWI » et encore davantage par la présidente. Elle réaffirme en outre que « ce travail consultatif a été bien reçu par GWI et évaluait les services en nature au montant de 23 465 CHF pour l'année 2018 et de 22 014 CHF pour l'année 2019 ».

Mme Racanelli déclare, relativement aux cotisations projetées pour 2020 : « À ce point, nous devons demander aux membres et dépendre sur eux pour fournir une nouvelle solution ».

## Conclusion

**L'équipe de négociation est heureuse que cette période de négociation soit terminée. Nous réalisons toutefois qu'il reste beaucoup à faire pour activer certaines des dispositions du PE. Nous nous tournons vers vous pour trouver une solution aux fonds additionnels nécessaires pour les cotisations à GWI pour l'année 2020.**

**Plus important encore, nous devons assurer la stabilité financière de la FCFDU comme une organisation nationale**

Je vous remercie encore pour votre coopération pendant ce processus,  
Grace Hollett

*Grace Hollett*

Présidente nationale/National President  
FCFDU-CFUW